

ANNEXE III
CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)
SPÉCIFIQUES À LA BRANCHE
 modifiée par avenant n° 3 du 26 novembre 2021

CQP	Classification
Agent de maintenance des matériels option : injection, hydraulique, électricité	A50
Monteur en installations de traite	A50
Technicien service après-vente en automatisme d'installations de traite	A80 pendant 12 mois puis B10
Vendeur en matériels agricoles	B20 pendant 6 mois puis B30
Vendeur / gestionnaire de pièces techniques de matériels agricoles, d'espaces verts, de construction, de manutention	A70 pendant 12 mois puis A80
Technicien de maintenance spécialiste des matériels d'espaces verts <ul style="list-style-type: none"> · Option matériel de plaisance · Option matériel à usage professionnel 	A70 pendant 12 mois puis A80
Techniciens de maintenance des matériels agricoles	A70 pendant 12 mois puis A80
Technicien de maintenance des matériels de construction et de manutention en atelier	A80
Technicien de maintenance des matériels de construction et de manutention itinérant	B10

CQP dont l'intitulé a été modifié et/ou supprimé	Garantie de salaire correspondant au coefficient
Agent de maintenance des matériels de manutention	A60
Agent de maintenance des matériels de travaux publics	A60
Technicien de maintenance des matériels de manutention	A80 pendant 12 mois puis B10
Technicien de maintenance des matériels de travaux publics	A80 pendant 12 mois puis B10
Magasinier-vendeur en pièces de rechange et équipements des matériels de parcs et jardins	A80 pendant 12 mois puis B10
Vendeur matériels agroéquipement	B20 pendant 6 mois puis B30